

Public vise :

- Cette formation est destinée aux personnes titulaires d'un diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS ou DPAS), ou d'un diplôme d'état d'aide médico-psychologique (DEAMP); en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Organisation

- **Effectif :** Groupe de 18 personnes maximum

La durée de la formation

La formation Assistant de soins en gérontologie dure 140 heures (10 regroupements de deux jours consécutifs (20 jours), 7 heures par jour)

Nous avons une offre de formation longue et une offre de formation courte.

Les dates et l'organisation modulaire de la formation sont disponibles sur le site : <http://www.institut-iris.fr>

Validation

A l'issue de la formation une attestation de formation est délivrée par l'IRIS.

Financement

La formation peut être financée individuellement, ou prise en charge financièrement par un OPCA, une Entreprise, dans le cadre du DIF, du plan de formation

Tarif :1.400 €EUROS



Institut de Ressources
en Intervention Sociale

Organise la formation

ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE

Formation réalisée en partenariat avec le cabinet
Brigitte Croff conseil & Associés

Information au secrétariat administratif
Madame Beatrice DOIZELET : Tel : 01.76.64.73.90
secretariat@institut-iris.fr

IRIS - Institut de Ressources en Intervention Sociale

6 bis rue Denis Papin - 92600 Asnières-sur-Seine
Tél : 01.76.64.73.90 - Fax : 01.47.90.19.76 - Email : formation@institut-iris.fr - Site Internet : www.institut-iris.fr
Siret : 449 941 087 00032 - APE : 8559A - Association Loi de 1901 déclarée en préfecture sous le n° 092020281

DEVENEZ : ASSISTANT DE SOINS EN GERONTOLOGIE

- soit au sein des équipes spécialisées des SSIAD, des SPASAD ou dans le cadre d'un groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) et qui interviennent à domicile,
- soit en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans les pôles d'activités et de soins spécifiques (PASA) et les unités d'hébergement renforcées (UHR)
- soit en unité de soins de longue durée (USLD) dans les UHR
- soit en service de soins de suite et réadaptation (SSR) au sein des unités cognitivo-comportementales (UCC).

Présentation de la fonction

La maladie d'Alzheimer touche aujourd'hui environ 800 000 personnes en France. Elle progresse inexorablement avec l'âge, C'est un drame pour les malades et leur entourage, ainsi que pour la société toute entière.

Face au triple défi scientifique, médical et social, a été lancé le 1er février 2008 le plan Alzheimer 2008-2012. Ce plan a pour objectif de fournir un effort sans précédent sur la recherche, de favoriser un diagnostic plus précoce et de mieux prendre en charge les malades et leurs aidants.

C'est dans ce cadre que le Plan a proposé la création d'une nouvelle fonction d'assistant de soins en gérontologie accessible par la formation continue.

L'assistant de soins en gérontologie assiste des personnes fragilisées par la maladie d'Alzheimer et leur entourage dans les actes de la vie quotidienne.

Les activités réalisées visent la stimulation sociale et cognitive des capacités restantes.

Dans ce cadre, l'assistant de soins en gérontologie contribue à l'évaluation des besoins, à la surveillance, à la prévention des complications et au soutien de personnes âgées présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement, et de leurs aidants. Il contribue ainsi à restaurer ou préserver leur autonomie et à maintenir ou restaurer l'image d'eux-mêmes.

En mobilisant les connaissances disponibles, il réalise les soins d'hygiène et de confort adaptés, il accompagne et aide les personnes dans les actes essentiels de la vie, participe à l'organisation de la vie quotidienne et à la réhabilitation et la stimulation des capacités, établit une relation d'empathie, attentive et sécurisante pour limiter les troubles du comportement et prévenir les complications et rompre l'isolement

Objectif de la formation

La formation d'assistant de soins en gérontologie vise à soutenir la démarche de professionnalisation des personnels dans une approche pluridisciplinaire concertée.

En

- Adaptant les professionnels à leurs emplois
- Formant les professionnels qualifiés pour être aptes à exercer auprès des patients Alzheimer en grande dépendance ou présentant des troubles cognitifs, des techniques de soins et accompagnements spécifiques
- Perfectionnant les différentes professions (AMP/AS) à une fonction transversale de prise en charge de toutes les pathologies Alzheimer
- Expérimentant et en mettant en œuvre les acquis de la formation
- Repérant l'évolution des pratiques
- Identifiant les modes de transfert possibles au sein de l'établissement de référence du stagiaire
- Echangeant avec les professionnels en activité
- Evaluant concrètement ses acquis.

Pour

- offrir aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et à leurs familles un accompagnement personnalisé de qualité.